

Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 25 Septembre 2014

2014/096

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq Septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 19 Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÈQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÉVÈQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Olivier DUVAL (procuration à Michèle DEBONO), Gaëlle LOIT (procuration à Élisabeth LEGRAND), Catherine CAUDIN (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/09/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/09/05

OBJET : ANIMATION DES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ; CONVENTION DE PRESTATION AVEC LES INTERVENANTS

Rapporteur : Annick LAMAZURE - 5^{ème} adjointe aux affaires scolaires

Par délibération du 26 juin 2014, le conseil municipal a décidé de recourir aux intervenants extérieurs pour assurer des prestations pour la collectivité dans le cadre des temps d'accueil périscolaire de 15h45 à 16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Pendant l'été, des candidats ont répondu à l'appel de la collectivité pour assurer les prestations à la rentrée scolaire.

Aujourd'hui, il convient de signer une convention de prestation avec ces intervenants retenus

La commission des affaires scolaires, réunie en séance le 18 septembre, a donné un avis favorable au projet de convention.

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'approuver le modèle de convention de prestation avec les intervenants sur les temps d'accueil périscolaire (jointe en annexe);
- d'autoriser le maire à signer les conventions avec les prestataires.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
A. SÉVÈQUE



ANIMATION DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE CONVENTION DE PRESTATION 2014/2015

Entre

La Commune d'AGNEAUX
Parc de la Palière
50180 AGNEAUX

représentée par son Maire, Monsieur Alain SÈVÈQUE dûment habilité par délibération du

d'une part

Et

L'association

représentée par son (sa) président(e), Monsieur (Madame) dûment habilité(e) aux fins des présentes

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Préambule

La Commune d'Agneaux applique, à la rentrée scolaire 2014, la réforme des rythmes scolaires issue du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 qui fixe les principes généraux suivants :

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines ;
- la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30

En plus de la réorganisation des temps scolaires, la réforme prévoit l'organisation de temps périscolaires organisés sous la responsabilité des collectivités en prolongement du service public de l'éducation.

La commune d'Agneaux a décidé de proposer des activités variées aux élèves du groupe scolaire Marie RAVENEL pendant les temps d'accueil périscolaires. Ces activités sont organisées par cycles correspondant aux 5 périodes scolaires : rentrée, Toussaint, Noël, vacances d'hiver, vacances de printemps, fin de l'année scolaire.

Article 2 : Objet de la convention de partenariat :

Par la présente convention, la commune d'Agneaux confie à l'association..... l'encadrement et l'animation des séances de..... auprès des élèves du groupe scolaire Marie RAVENEL pendant les temps d'activités périscolaires.

Article 3 : Engagement de l'association :

L'association s'engage à animer séances hebdomadaires d'une durée d'une heure entre 15h45 et 16h45 destinées à un groupe d'élèves (maximum 15 par groupe), les..... pendant les.... semaines de temps scolaires situés entre le 8 septembre 2014 et le 03 juillet 2015.

Le (les) animateur (s) doit (vent) prendre en charge les enfants à la fin des heures d'enseignement dans la cour de l'école primaire et les raccompagner au même endroit à la fin de la séance.

Les intervenants qui encadrent les séances doivent être qualifiés et répondre aux conditions posées par la réglementation en vigueur. Ils doivent avoir une attitude conforme à celle d'un professionnel de l'encadrement des enfants, à savoir entre autre être pédagogue, ponctuel, présentable et pondéré dans ses paroles et ses actes.

Commentaire [Md1] : Option, pour les clubs sportifs

Article 4 : Engagement de la commune :

La Commune met à disposition de l'association les bâtiments et équipements nécessaires pour l'exercice des activités proposées.

... agent(s) communal(aux) accompagne(nt) les enfants pour la durée des séances.

Commentaire [Md2] : Option, pour les intervenants concernés.

Article 5 : Contribution financière :

Avant le début de chaque cycle d'activité, la commune émet un bon de commande à l'attention de l'association. À l'issue de chaque cycle, l'association adresse à la commune la facture de ses prestations sur la base de ...€ de l'heure.

Le service comptabilité de la mairie vérifie la conformité de la facture avant sa mise en paiement par mandat administratif.

Un RIB sera joint à la présente convention.

L'association... intervient gracieusement ; ses prestations ne donnent lieu à aucune rémunération.

Commentaire [Md3] :
Variante, pour les intervenants bénévoles

Article 6 : Assurance :

La commune d'Agneaux est responsable des actions d'animation qu'elle propose. À ce titre, elles sont incluses dans son contrat d'assurance. D'une manière générale, tout dommage matériel ou corporel implique l'utilisation de l'assurance responsabilité civile des parents ; toutefois la responsabilité des animateurs et des associations prestataires de service ne saurait être écartée en cas de faute caractérisée.

Article 7 : Durée de la convention :

La convention a une durée de 10 mois du 08 septembre 2014 au 03 juillet 2015.

Article 8 : Résiliation :

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'association la présente convention n'est pas appliquée, la commune se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité.

Article 9 : Litige :

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de l'envoi, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait en trois exemplaires à Agneaux le

Le(la) Président(e) de l'association

Le Maire

PLANNIFICATION DES ACTIVITES "TAP PRIMAIRES" PERIODE 1

DU 08 SEPTEMBRE au 17 OCTOBRE de 15h45 à 16h45

CP

GROUPES

JEU COLLECTIFS	JEU DE SOCIETE	PETANQUE		
AGNEAUX FC Adrien	ANIMATION- JEUNESSE Clothilde	TRIPLETTTE		
DOJO	ALSH	BOULODROME		

LUNDI

CE1 / CE2

GROUPES

FOOT	INFORMATIQUE	BRODERIE	DANSE	
AGNEAUX FC Kévin	Mr BURNEL	HISTOIRE DE FILS EN FLEUR	MARIE-LINE BLANCHARD	
GYMNASE	SALLE INFORMATIQUE	SALLE POLY ECOLE	SALLE POLY ALSH	

MARDI

ECHECS	JEU COLLECTIFS	JEU DE SOCIETE		
CERCLE ECHECS	ANIMATION- JEUNESSE James	ANIMATION- JEUNESSE Clothilde		
SALLE POLY ECOLE 1er etage	DOJO	ALSH		

PETANQUE	FOOT	DANSE	TENNIS DE TABLE	
TRIPLETTTE	AGNEAUX FC Adrien	MARIE-LINE BLANCHARD	ANIMATION- JEUNESSE Olivier	
BOULODROME	GYMNASE	SALLE POLY ALSH	SALLE TENNIS DE TABLE	

JEUDI

JEU DE SOCIETE	ANIMATION AUTOUR DU LIVRE	CIRQUE		
ANIMATION- JEUNESSE Clothilde	MEDIA THEQUE	LES SALTIMBRES		
ALSH	BCD ECOLE	SALLE TENNIS DE TABLE		

ECHECS	JEU DE SOCIETE	INFORMATIQUE	JEU DE SOCIETE	
CERCLE ECHECS	ANIMATION- JEUNESSE Lucie	Mr BURNEL	ANIMATION- JEUNESSE Olivier	
SALLE POLY ECOLE 1er etage	ALSH	SALLE INFORMATIQUE	ALSH	

VENDREDI

PETANQUE	FOOT	JEU COLLECTIFS		
TRIPLETTTE	AGNEAUX FC Kévin	ANIMATION- JEUNESSE Lucie		
BOULODROME	GYMNASE	ALSH		

GYMNASTIQUE	TENNIS DE TABLE	JUDO	ANIMATION AUTOUR DU LIVRE	
LA SAINT-LOISE	AGNEAUX FC Adrien	JUDO CLUB AGNEAUX	MEDIA THEQUE	
GYMNASE	SALLE TENNIS DE TABLE	DOJO	BCD ECOLE	

CM1 / CM2

GROUPES

TIR A L'ARC	DANSE	TENNIS DE TABLE	JEU DE SOCIETE	
FRANCS ARCHERS + Olivier	Angélique LECORDIER	OC TENNIS DE TABLE Mime FILLON	ANIMATION- JEUNESSE Lucie	
GYMNASE	SALLE POLY ALSH	SALLE TENNIS DE TABLE	ALSH	

DANSE	INFORMATIQUE	JEU DE SOCIETE	FOOT	
Angélique LECORDIER	Mr BURNEL	ANIMATION- JEUNESSE Lucie	AGNEAUX FC Kévin	
SALLE POLY ALSH	SALLE INFORMATIQUE	ALSH	GYMNASE	

FOOT	JEU COLLECTIFS	JEU MUSICAUX	GYMNASTIQUE	
AGNEAUX FC Kévin	AGNEAUX FC Adrien	ANIMATION- JEUNESSE James	LA SAINT-LOISE	
GYMNASE	GYMNASE	ALSH	DOJO	

ECHECS	JEU DE SOCIETE	INFORMATIQUE	DANSE	
CERCLE ECHECS	ANIMATION- JEUNESSE Olivier	Mr BURNEL	Angélique LECORDIER	
SALLE POLY ECOLE 1er etage	ALSH	SALLE INFORMATIQUE	SALLE POLY ALSH	

en cas de besoin: Thierry DAVENET 02 33 57 77 60 ou 06 83 61 26 68

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<u>Petits</u> <i>Sandrine</i>	LECTURE (salle Poly)	Jeux co (salle Poly)	Jeux de société (salle Poly)	Jeux
<u>Moyens</u> <i>Valérie</i>	Activité manuelles (salle Art plastique)	Jeux de société (Salle Art plastique)	Informatique (Salle informatique)	Musicaux
<u>Grands</u> <i>Nathalie</i>	Jeux co (Salle informatique)	Informatique (Salle informatique)	Activité manuelles (salle Art plastique)	Tous les Groupes
Intervenants		Sophrologie Grands (Dortoir française)	Danse Moyens/Grands (Alsh)	
Lire et faire lire	Grands	Moyens	Grands	Petits

T.A.P MATERNELS période 1

EFFECTIFS ECOLE

NIVEAU	EFFECTIFS	
PS	36	dont 4 TPS
MS	22	
GS	34	
TOTAL MATERNELS	92	
CP	42	
CE1	35	67
CE2	32	
CM 1	32	
CM 2	31	63
TOTAL PRIMAIRES	172	
TOTAL ECOLE	264	